



Rapporteur : M. PERRIN

48260

12 - Aménagement et développement des territoires

4ème génération Contrat départemental de solidarité territoriale de Montfort communauté - Approbation de la programmation de fonctionnement 2023

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental en date des 23 juin, 29 septembre 2022 et 10 février 2023 ;

Exposé :

Au titre de la 4^{ème} génération des contrats départementaux de solidarité territoriale 2023-2028, l'Assemblée départementale a approuvé, en juin et septembre 2022, les conventions-type et les enveloppes d'investissement et de fonctionnement des Communautés de communes et d'Agglomération ainsi que de la Métropole. Le montant total des enveloppes de fonctionnement 2023 s'élève au total à 2 507 552 €.

Pour la Communauté de communes de Montfort communauté, le montant du volet de fonctionnement de l'année 2023 s'élève à 129 678 €. La programmation des actions 2023 a été co-construite entre le Département et les acteurs locaux (communes, intercommunalité, associations, société civile...).

Le comité de pilotage territorial du Contrat départemental de territoire de la Communauté de communes de Montfort communauté s'est tenu le 9 mai 2023. Le Conseil communautaire s'est réuni le 22 juin 2023 et a approuvé, sur proposition du comité de pilotage territorial, la programmation 2023 pour le fonctionnement dont le détail figure en annexe.

Le Contrat départemental de solidarité territoriale 2023-2028 étant en cours d'élaboration, cette programmation sera rattachée au contrat qui sera conclu dans les mois à venir.

Pour ce territoire, la répartition financière entre les volets d'investissement et de fonctionnement est la suivante :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Montfort Communauté	1 493 826€	778 068€	2 271 894€

Décide :

- d'approuver la programmation de fonctionnement 2023 pour Montfort communauté, jointe en annexe ;

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. MARTINS

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231472

Pour extrait conforme